



# Vattetot Infos AVRIL 2024

*Ce n'est pas un poisson d'avril...  
le printemps est arrivé ! Si, Si !  
Espérons que les vents et les  
tempêtes restent au loin pour  
profiter pleinement de cette  
belle saison... Bonne lecture !*

*Helen Motte*

## ENTRAIDE CITOYENNE



**Un grand bravo et un grand merci**  
à tous les bénévoles et à notre employé  
communal qui se sont mobilisés pour  
nettoyer nos cimetières avant  
le week end des Rameaux !

## CLUB DES FALAISES



A la salle des fêtes

## BOURSE AUX VÊTEMENTS ENFANTS ET ADOS

**Vendredi 5 avril de 18h à 23h**  
**Samedi 6 avril de 9h à 19h**

Inscriptions et renseignements au :  
02 35 27 84 62



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES DIMANCHE 9 JUIN 2024

**Pour voter lors des élections européennes  
2024, vous devez faire la démarche en ligne au  
plus tard le 1er mai 2024 et à la mairie avec le  
formulaire jusqu'au 3 mai 2024.**

Plus d'infos ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/recherche?keyword=%C3%A9lections+europ%C3%A9ennes+2024>

Suite aux dernières vérifications de nos listes  
électorales, nous constatons depuis plusieurs années,  
**pas loin de 20% de « mal inscrits »**

Selon l'Insee, 20 % des Français en âge de voter sont soit  
inscrits sur des listes électorales différentes de leur lieu de  
résidence, soit carrément absents de toute liste.

Pour mieux comprendre ce que sont les « mal inscrits »  
et connaître les modalités d'inscriptions sur les listes  
électorales vous pouvez consulter cet article :

<https://www.humanite.fr/politique/democratie/europeennes-2024-106-millions-de-francais-mal-ou-pas-inscrits-un-facteur-dabstention-massive>

## JURÉS D'ASSISES

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des  
Jurés d'Assises de Seine-Maritime pour l'année 2025,  
et conformément aux dispositions de la loi du 28  
juillet 1978, **le tirage au sort des 42 noms provenant  
des listes électorales de la commune de FECAMP et  
de son CANTON** aura lieu en séance publique  
à l'Hôtel-de-Ville de FECAMP, Salle Cap Fagnet  
2ème étage aile gauche

**Le Lundi 15 avril 2024 à 9 h 00**

**En tant qu'habitant de Vattetot sur Mer,  
si votre nom est tiré au sort,  
vous serez prévenu par la mairie.**

Helen Motte 06 09 38 00 83  
[helenmotte76@gmail.com](mailto:helenmotte76@gmail.com)

Andrea Reynaud 02 35 29 38 91  
[andreavaucottes@orange.fr](mailto:andreavaucottes@orange.fr)

Mairie 02 35 27 31 70  
[secretariat@vattetotsurmer.com](mailto:secretariat@vattetotsurmer.com)  
[vattetotsurmer.fr](http://vattetotsurmer.fr)

**PLUS D'INFOS :**  
**PAGE 2**





### RANDONNÉES GUIDÉES THÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION FECAMP CAUX LITTORAL



Dans le cadre du développement touristique et de l'animation du territoire, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral propose chaque année, d'avril à octobre, un programme de randonnées thématiques, guidées et gratuites sur inscription. Une trentaine de rendez-vous sont proposés pour s'oxygéner et faire de l'exercice, bien sûr, mais aussi pour mieux connaître les communes de l'Agglomération, se cultiver, se rencontrer et échanger !

L'Agglomération a inscrit 19 randonnées au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). De 6,5 à 17 km, pour un public familial ou plus sportif, ces circuits permettent d'explorer à la fois le littoral et la campagne cauchoise, sur 220 km de chemins balisés.

Une pochette a été éditée qui explique chaque circuit pas à pas, disponible à l'Office intercommunal de Tourisme..

Plus d'informations auprès de l'Office de Tourisme de Fécamp au 02 35 28 51 01 et sur [www.fecamptourisme.com](http://www.fecamptourisme.com)

et sur le site de l'agglo : [www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)

### PÉRIODE D'ENTRETIEN DES HAIES



Les travaux sur les haies sont déconseillés durant la période de nidification des oiseaux depuis le vendredi 15 mars.

Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période importante pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité et la Ligue de Protection des Oiseaux, recommandent aux collectivités et aux particuliers de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, les dates sont différentes : cela s'étend du 16 mars au 15 août

### OBJETS TROUVÉS



Des objets, des écharpes, une chaussure de bébé... sont parfois oubliés à la salle polyvalente après des événements ou perdus sur la route...

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour les récupérer.